

## La formation des délégués : un droit

La circulaire (EN) du 2/11/1990 fixe 3 objectifs à la formation des délégués :

- la formation civique
- le droit d'expression et l'apprentissage de la responsabilité
- la connaissance et le fonctionnement de l'établissement et de son environnement

Ce droit fait suite à la signature par la France (et 192 autres pays) de la Convention internationale des droits de l'Enfant, le 20 novembre 1989.

## Soutien aux projets éducatifs

- PRÉVENTION DES VIOLENCES
- ÉDUCATION CONTRE LE RACISME ET LES DISCRIMINATIONS
- LE RAPPORT À LA LOI ...
- CRÉER & ANIMER UN JOURNAL (AU LYCEE)
- ANIMER UN LIEU DE VIE & DE DÉBAT (FOYER...)

Le développement des capacités personnelles, l'apprentissage des pratiques démocratiques, des règles de respect de soi et des autres sont les préalables d'une éducation à la citoyenneté qui s'inscrit dans la durée et fait appel à l'implication d'une équipe éducative complémentaire.

■ Contact pour toute élaboration de programme : 05 62 27 91 22

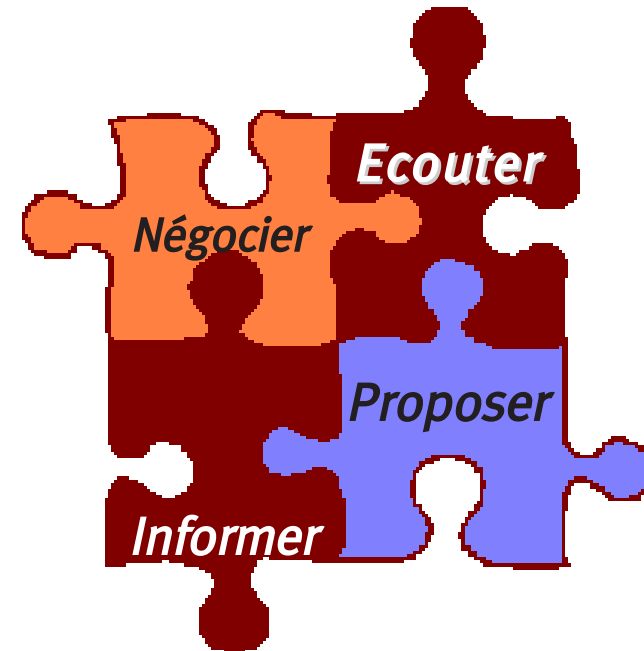
## La Ligue de l'enseignement 31 partenaire de l'Éducation nationale

Mouvement laïque d'éducation permanente complémentaire de l'école, la Ligue de l'Enseignement de la Haute-Garonne est au service des projets éducatifs des associations et des établissements de l'Éducation nationale. Elle a pour ambition de combattre les égoïsmes et les exclusions à travers l'apprentissage de la démocratie, du respect de l'autre et d'une citoyenneté active et solidaire. La Ligue de l'enseignement 31 a aussi pour objectif de mettre la culture, les loisirs et l'éducation à portée de tous et de toutes. Ses moyens : la formation, l'animation, le débat, la publication et la production culturelle.

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE ET AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS



# Formation des délégués de classe



## Année scolaire 2008-2009

Ligue de l'enseignement de la Haute-Garonne  
31 rue des Amidonniers - BP 436 - 31009 Toulouse cedex 6  
Tél : 05.62.27.91.22 - Fax : 05.62.27.91.14

# Formation des délégués des élèves

## ➔ Objectifs pédagogiques

- Permettre aux délégués de **mieux appréhender leur rôle et leur fonction** au sein de la classe et de l'établissement.
- Faciliter la participation des élus à la vie de l'établissement et leur positionnement (par rapport à la classe, aux autres élèves, aux adultes...) : **apprentissage de la vie démocratique**.
- Développer leurs capacités personnelles **d'écoute, d'expression, d'argumentation, de communication et de négociation**
- Développer leurs capacités d'**actions collectives** : animer des groupes de débat et de décision, analyser les situations antagoniques dans leur contexte global, exercer une responsabilité dans un projet collectif.

## ➔ Méthode

- Notre intervention s'adapte à la **demande de l'établissement, à la problématique, aux besoins repérés** par l'équipe éducative (question de confiance en soi, de communication, violences...), au niveau du public.
- Nous partons toujours **du vécu et des représentations des élèves**.
- **Nous utilisons des méthodes actives** : mises en situation, études de cas, jeux, simulations qui permettent l'analyse des comportements individuels et collectifs, l'évaluations des résultats.
- A partir de situations « conflictuelles » auxquelles sont confrontés les élèves et les éducateurs nous procédons à **l'analyse de ces situations** et à leur **mise en question**, puis à leur **mise en débat** et à la **recherche collective de solutions**.

## ➔ Modules de formation

- Communiquer, se connaître.
- Argumenter et négocier.
- Transmettre une information.
- Prendre une décision collective.
- Animer un débat, un groupe.
- Le Conseil de classe : préparer, intervenir, rendre-compte
- Droits et devoirs du délégué de classe.
- Connaissance de l'établissement et des instances de participation des délégués des élèves.
- Concevoir et proposer un projet (au sein de la classe, dans l'établissement ou inter-établissement).

## ➔ Modalités d'intervention

- Pour optimiser les conditions de l'animation, nous préconisons :
- un travail en groupes de 10 à 15 élèves par formateur ;
  - dans la mesure du possible que la formation ait lieu sur « terrain neutre », en dehors des murs de l'établissement ;
  - **la participation des enseignants** sur des séquences de formation permet de tisser des liens de confiance et de valoriser la fonction de délégué de classe ;
  - **les élèves peuvent être associés** à l'élaboration du contenu de la formation (notamment sur des approfondissements).

### ■ Conditions techniques et financières des partenariats éducatifs :

- Les interventions pédagogiques des personnels de la Ligue de l'enseignement sont facturées 160 par journée de formation (6 heures) par formateur ; 90 la demi-journée (3h30).
- Les frais de déplacement seront facturés 0,35 /km.

■ Contact pour toute élaboration de programme : 05 62 27 91 22